

*Union pour la Sauvegarde des
Activités Pastorales et Rurales,
garantes de l'équilibre des territoires
USAPR, association loi 1901
Mairie
73130 Saint-Colomban-des-Villards*

Saint Colomban des Villards, le 17 février 2016

**Madame la Ministre de l'environnement,
de l'énergie et de la mer
92055 PARIS - LA DEFENSE CEDEX**

**Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
78 Rue de Varennes
75349 PARIS – SP- 07**

Madame la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,
Monsieur le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Une consultation publique est en cours sur le projet d'arrêté « fixant un nombre supplémentaire de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2015-2016 ».

Nous n'écrirons pas notre commentaire sur internet, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre. Mais nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre connaissance du présent courrier.

Nous sommes Maires, maires de territoires touchés par la prédation. Nous savons que le pastoralisme est une composante essentielle de l'aménagement de nos espaces communaux et qu'il doit perdurer. Nous voulons sortir du silence pour alerter les pouvoirs publics et l'opinion sur une situation insupportable pour les bergers et les éleveurs, mais aussi pour les garants de la vie harmonieuse des territoires que nous devrions être...

Le 18 août 2014 certains d'entre nous ont participé à la rencontre des « Etats Généraux : *le Pastoralisme et les Loups dans l'arc alpin* », tenue au Col du Glandon à l'initiative de 6 maires de Savoie et Isère. Nous nous sommes retrouvés ensuite, le 22 août 2015, pour une seconde rencontre au Glandon. Les motions issues de ces séances de travail réunissant divers partenaires (élus, éleveurs, bergers, scientifiques...) ont été adoptées en l'état par plus de 420 communes sur le territoire français et ont servi de base à de nombreuses autres motions qui ont été adaptées localement au territoire. Nous les avons transmises aux Ministères de l'agriculture et de l'environnement, car elles portaient des constats mais aussi des propositions.

Aujourd'hui, même si les avancées sur le dossier de la gestion du loup avec les services de l'Etat sont indéniables, la situation reste très préoccupante.

.../...

.../...

Aussi avons-nous constitué à Die, fin 2015, une association : l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales, avec des maires qui représentent déjà de nombreux territoires impactés par le retour du loup.

Cette association attire aujourd'hui votre attention sur plusieurs éléments, constatés par les gens qui habitent ces communes et vivent la présence des loups au quotidien :

- le prédateur est observé l'hiver de jour comme de nuit jusqu'au cœur de nos villages, sur les pistes de ski parfois... il apparaît clairement que la présence humaine ne le tient plus à distance ; maintenant installé, ce n'est plus un animal craintif. Ceci confirme les faits maintes fois rapportés en été : troupeaux attaqués en plein jour malgré la présence du berger et malgré les mesures de protection (chiens, clôtures)
- nous appréhendons d'avance la saison d'alpage à venir : que dirons-nous à nos éleveurs exténués (nuits de garde, stress, recherches des cadavres des bêtes disparues...) ? serons-nous sûrs d'assurer la sécurité de nos estivants, quand la contrainte de la prédation amène les éleveurs à prendre des meutes de chiens ? Quels arguments pouvons-nous donner à des professionnels pourtant vertueux dans leurs pratiques pastorales, qui offrent aux consommateurs des animaux produits à l'herbe, mais qui risquent d'abandonner des hectares et des hectares de pâture montagnarde sous la pression des attaques de loup ?
- nous affirmons aussi que les troupeaux sont au service de la sécurité civile, en entretenant des zones soumises au risque d'incendie. Élément incontournable du tourisme d'été, ils le sont aussi du tourisme hivernal, leur force de tonte facilitant la stabilité du manteau neigeux, la prévention des avalanches, dans l'intérêt des domaines skiables.

Avec une population constatée de 280 à 300 individus, peut-on encore dire que nous sommes face à une espèce en danger ?

Avec une dynamique de reconquête de l'espace avérée, le loup n'est-il pas un animal à inclure dans un plan de gestion ? Nous le pensons, car pour nous, il met en péril le patrimoine naturel et économique de nos communes !

Aussi, nous saluons l'objectif presque atteint des 36 loups et nous soutenons le projet d'arrêté visant à fixer un nombre supplémentaire de loups à prélever.

Sans la parution de cet arrêté, nos éleveurs n'ont même plus la possibilité de faire un tir de défense pour protéger leurs troupeaux, à quelques jours de la mise à l'herbe dans certains territoires. Ils ne peuvent donc plus que subir les attaques car preuve est faite que les mesures de protection ne dissuadent plus les loups : elles ne font qu'affûter leur capacité à les déjouer, sans risque, puisqu'on ne peut s'en prendre à eux.

Nous, maires des communes concernées ou menacées par la prédation, demandons :

- la parution de l'arrêté autorisant un quota de 6 loups supplémentaires sur le plan loup en cours
- le maintien des arrêtés des tirs de défense et défense renforcée
- la prise en compte de l'avis de ceux qui habitent les zones loups par l'intermédiaire des maires

.../...

- le droit à choisir l'aménagement de nos territoires en toute légalité, sans être confronté aux contradictions entre les intérêts liés à la gestion des loups et notre devoir de maire, élu par la population locale.

Nous voulons des territoires vivants et accessibles, où l'activité pastorale ne soit pas perpétuellement menacée.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, c'est dans un esprit constructif que nous vous adressons cette lettre ouverte, que nous diffuserons également auprès de nos relais communaux et agricoles. Il y a urgence à trouver des solutions ! (il serait intéressant par exemple d'expérimenter des techniques de piégeage, qui pourraient être une alternative afin de soulager la pression sur des zones déjà clairement identifiées comme très soumises à la prédation).

Confrontés, ainsi que de nombreux maires, à la problématique du loup, c'est ensemble qu'aujourd'hui nous nous adressons à vous, comme à tous ceux qui veulent que nos espaces restent accueillants et porteurs d'économie.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nos très respectueuses salutations.

*Président,
Pierre-Yves Bonniard
Maire de St-Colomban-des-Villards
(73)*




*Vice président,
André Baret,
Maire de Hures-la-Parade (48)*




*Secrétaire,
Alain Matheron,
Maire de Lus-la-Croix-Haute (26)*




*Vice secrétaire,
Antoine Chrysostome
Maire de Corsavy (66)*



*Trésorière,
Jacqueline Dupenloup
Maire de St-Alban-des-Villards (73)*




*Vice trésorier,
Nicolas Jaubert,
Maire de Chateaufort (04)*


